

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JANVIER 2015**

Délibération
n° 2015.01. 12.B

Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction –
Lot n° 21
"ascenseurs" :
avenant n° 1

LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PIERRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.01. 12.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
21 "ASCENSEURS" : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 10 mai 2012 a attribué le lot n° 21 « ascenseurs » à la société KONE sise ZAC de l'Arénas – BP 3316 – 455 Promenade des Anglais – 06206 NICE Cedex 3 pour un montant de 149 950,00 € HT.

Dans le cadre réglementaire de la sécurité des ascenseurs, une disposition mécanique de séparation des gaines d'ascenseurs doit être mise en œuvre. La maîtrise d'œuvre ayant oublié cette prescription, il est nécessaire de prévoir les travaux complémentaires ci-dessous :

- fourniture et pose de cadres grillagés en maille de 50 mm démontables avec protection peinture anti-rouille pour un montant en plus-value de 6 260,80 € HT.
- Les cuvettes des ascenseurs et monte-charge étant situés sur l'un des points les plus bas du bâtiment, ils sont potentiellement soumis à des risques d'infiltrations d'eau. Afin de sécuriser les cartes électroniques embarquées des 3 ascenseurs, 3 flotteurs permettant d'alerter sur la présence d'eau dans les cuvettes ont été installés. Cette prestation représente une plus-value d'un montant de 1 099,80 € HT.

Le montant de l'avenant n° 1 en plus-value est de 7 360,60 € HT.

Le montant du marché passe de 149 950,00 € HT à 157 310,60 € HT soit une augmentation de 4,91 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 13 janvier 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 21 « ascenseurs » dont le titulaire est la société KONE sise ZAC de l'Arénas – BP 3316 – 455 Promenade des Anglais – 06206 NICE Cedex 3 pour des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 7 360,60 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 janvier 2015	<u>Affiché le :</u> 28 janvier 2015